

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 58</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 19</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 25</i> <i>Absent(s) : 25</i>
---	--	--

Date de convocation : 11 décembre 2018

Vote(s) pour : 77

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-12-17-CC-18 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation du Budget Primitif 2019.
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

 Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2018 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2018,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 22 octobre 2018 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2018,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2018,
 CONSIDERANT la date de vote du Budget Primitif qui interviendra en mars 2019,
 CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser avant le vote du budget, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,
 CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2019,
 DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 12 320 000 € à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »,
 DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2019, des crédits à hauteur de 2 200 000 € en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations corporelles	4 440 874,70	200 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 235 688,00	500 000,00
21 - Immobilisations corporelles	17 765 251,24	500 000,00
23 - Immobilisations en cours	29 868 539,50	1 000 000,00

Total

59 310 353,44

2 200 000,00

Pour extrait conforme
Metz, le 18 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20181217-12-2018-DC18-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DC18
Date de décision : lundi 17 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Inscription de crédits d'investissement par anticipation du Budget Primitif 2019
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181217-12-2018-DC18-DE
Document principal : 99_AU-ERDP18.pdf

Historique :

18/12/18 16:21	En cours de création	
18/12/18 16:22	En préparation	Catherine DELLES
18/12/18 16:37	Reçu	Catherine DELLES
18/12/18 16:40	En cours de transmission	
18/12/18 16:42	Transmis en Préfecture	
18/12/18 16:51	Accusé de réception reçu	